



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
10 décembre 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Vingt et unième session

Paris, 30 novembre-11 décembre 2015

Point 12 b) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement

Rapport du Comité permanent du financement

Rapport du Comité permanent du financement

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.21

Rapport du Comité permanent du financement

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également le paragraphe 112 de la décision 1/CP.16 et les paragraphes 120 et 121 de la décision 2/CP.17, ainsi que les décisions 5/CP.18, 7/CP.19 et 6/CP.20,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité permanent du financement à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session, en prenant note des recommandations qui y figurent¹;

2. *Demande* au Comité permanent du financement de continuer de s'attacher à coopérer plus étroitement avec toutes les parties prenantes compétentes et tous les organes de la Convention concernés;

3. *Approuve* le plan de travail du Comité permanent du financement pour 2016-2017²;

4. *Demande* au Comité permanent du financement de continuer, en exécutant son plan de travail visant à mesurer, notifier et vérifier l'appui fourni au-delà de l'évaluation biennale faisant le point des flux de financement, à coopérer avec les organes de la Convention, les institutions internationales et les organismes multilatéraux et bilatéraux concernés;

5. *Accueille avec intérêt* le troisième forum du Comité permanent du financement sur les moyens de renforcer la cohérence et la coordination du

¹ FCCC/CP/2015/8.

² FCCC/CP/2015/8, annexe X.



financement dans le secteur forestier, organisé les 8 et 9 septembre 2015 à Durban (Afrique du Sud);

6. *Prend note* des recommandations du Comité permanent du financement sur son troisième forum;

7. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement sud-africain et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour leur appui qui a contribué à la réussite du troisième forum;

8. *Demande* au Comité permanent du financement de faire rapport à la Conférence des Parties, à sa vingt-deuxième session (novembre 2016), sur l'état d'avancement de son plan de travail;

9. *Décide* d'entreprendre à sa vingt-deuxième session l'examen des fonctions du Comité permanent du financement visé au paragraphe 23 de la décision 6/CP.20;

10. *Demande* à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'établir, à sa quarante-cinquième session (novembre 2016), un projet de cadre de référence pour l'examen mentionné ci-dessus au paragraphe 9, en se fondant sur les observations dont il est question ci-dessous au paragraphe 11, pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session;

11. *Demande également* aux membres du Comité permanent du financement de faire part avant le 21 septembre 2016 de leurs observations sur le cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité et *invite* les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à faire de même³, pour que le secrétariat rassemble lesdites observations dans un document de la série MISC;

12. *Demande en outre* au Comité permanent du financement de prendre en considération les directives qui lui ont été données dans d'autres décisions de la Conférence des Parties.

³ Les Parties devraient communiquer leurs observations par l'intermédiaire du portail prévu à cet effet à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>. Les organisations admises en qualité d'observateurs devraient faire parvenir leurs vues par courriel à l'adresse secretariat@unfccc.int.